

REPUBLIQUE DU BENIN

@@@@@@

PASciB

Plate-Forme des Acteurs de la Société Civile du Bénin

PLATEFORME DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE AU BENIN (PASciB)

@@@@

PROGRAMME CADRE DE DIVERSIFICATION AGRICOLE (ProCAD)

@@@@@@

PROJET D'APPUI A LA DIVERSIFICATION AGRICOLE (PADA-FA)

@@@@@@@@@@

DOCUMENT DE CAPITALISATION

**LE PLAIDOYER LOBBYING COMME PRINCIPAL
INSTRUMENT DU DIALOGUE POLITIQUE**



Vues séquentielles d'un atelier de renforcement avec les parlementaires (2017)

DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

Table des matières

<u>LISTE DE SIGLES ET ABBREVIATIONS</u>	3
<u>Introduction</u>	5
<u>1. Brève présentation de la PASCiB</u>	6
<u>2. Que comprendre du Plaidoyer et Lobbying de la PASCiB dans le secteur agricole ?</u>	8
<u>3. La cible</u>	12
<u>4. Moment et Opportunité d’application du Plaidoyer et Lobbying</u>	15
<u>6. Quelques points d’attention lors de l’utilisation de cet outil</u> ...23	
<u>6.1 Eléments qui contribuent au succès</u>	23
<u>6.2 Eléments qui constituent des blocages</u>	24
<u>Conclusion</u>	25

LISTE DE SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFDH	:	Approche Fondée sur les Droits de l'Homme
ANE		Acteur Non Etatique
CEDEAO		Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EFA	:	Exploitation Familiale Agricole
FANRPAN	:	Food and Agriculture and Natural resources Policy Analysis Network
FeRCAB	:	Fédération des Radios Communautaires et Assimilés du Bénin
GRD	:	Gestion Axée sur les Résultats de Développement
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PADA	:	Programme d'Appui à la Diversification Agricole
PDDAA	:	Programme Détaillé de développement de l'Agriculture Africaine
PPAAO	:	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PRoCAD	:	Programme Cadre d'Appui à la Diversification Agricole
PASCIb	:	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin

Introduction

Les obligations du nouveau paradigme insufflé par l'efficacité de développement a davantage contraint les pouvoirs publics à instaurer une gouvernance participative et inclusive des affaires publiques. Dans ce contexte et dans la mise en œuvre du partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, la PASCiB, acteur clé au titre des catégories d'acteurs du secteur agricole, a apporté une contribution à la réalisation des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle a aussi régulièrement pris des positions qui ont positivement influencé les orientations dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement.

Conformément à sa vision, la PASCiB est une institution qui œuvre pour une participation transparente et efficace des Organisations de la Société Civile (OSC) aux politiques de développement à travers la mise en œuvre des projets/programmes. Depuis sa création en 2003, elle a étroitement collaboré avec les différentes parties prenantes impliquées dans les interventions de développement pour assurer une gouvernance économique et politique participative. A partir de 2009, ses interventions se sont accrues spécifiquement dans le secteur agricole, où elle a contribué à l'efficacité de la mise en œuvre des projets/programmes. Ses interventions ont été favorisées par le cadre institutionnel d'orientation et de suivi du secteur agricole qui, après avoir identifié les différentes catégories d'acteurs du secteur, a précisé les rôles et responsabilités de chacune d'elles.

Depuis l'adoption en conseil des ministres le 12 octobre 2011 du cadre institutionnel du secteur agricole, la PASCiB a été officiellement mandatée pour jouer plusieurs rôles dont celui du plaidoyer et du lobbying en faveur des différentes catégories d'acteurs du secteur agricole. Ainsi, conformément aux dispositions dudit cadre, la PASCiB a pour mission de créer les conditions favorables pour l'instauration d'un dialogue efficace entre la société civile, les acteurs étatiques et les partenaires au développement en vue de la mise en œuvre efficace des politiques et programmes de développement. A ce titre, elle mène des actions concrètes et ciblées en matière de dialogue, de lobbying et de plaidoyer, tant au niveau local qu'au niveau national pour soutenir des prises de décisions en faveur de la réalisation efficace des initiatives de développement.

Après plus d'une décennie d'intervention dans le secteur agricole avec à son actif plusieurs expériences de plaidoyer et de lobbying, la PASCiB a accumulé de l'expertise qu'elle capitalise à travers le présent document qui est proposé à l'attention de tous les acteurs de développement.

L'objectif que vise la PASCiB en publiant ce document de capitalisation est d'assurer et faciliter la répliquabilité de cet outil. De façon spécifique, la PASCiB vise à :

- Contribuer à la non-volatilisation des expériences en conservant, organisant et en rendant disponibles les connaissances et savoir-faire existants;
- Favoriser la promotion des actions exemplaires de la PASCiB auprès des autres structures ;
- Favoriser la construction collective de savoirs.

Ce document de capitalisation est soumis à l'exploitation de toutes les organisations de la société civile, des partenaires au développement et des structures du secteur public qui souhaitent s'inspirer des expériences de la PASCiB pour influencer les décisions en faveur du développement social et économique plus salubre à la communauté. Il se structure en cinq parties que sont :

- *Brève présentation de la PASCiB ;*
- *Que comprendre du lobbying et du plaidoyer de la PASCiB ;*
- *Moment et Opportunité d'application du lobbying et du plaidoyer ;*
- *Quelques résultats phares des interventions de la PASCiB en matière de lobbying et du plaidoyer ;*
- *Quelques points d'attention lors de l'exécution des actions de lobbying et du plaidoyer.*

1. **Brève présentation de la PASCiB**

La Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB) est une organisation citoyenne très engagée dans la promotion de l'efficacité du développement. Créée en février 2003 avec sept (7) Réseaux et Fédérations d'Associations, cet effectif est passé à 16 membres depuis l'adhésion validée de la Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin (FERCAB). La PASCiB est le résultat d'un processus d'auto-organisation des Organisations de

la Société Civile (OSC). Elle est dotée d'une structure administrative simple et assez légère constituée d'un secrétariat national basé à son siège à Cotonou, de 12 relais **départementaux** et 77 points focaux communaux. Redynamisée en 2013 (soit après dix ans d'existence) la PASCiB réaffirme son identité en s'engageant davantage d'une part, pour la promotion de l'efficacité du développement et de la culture de la Gestion axée sur les Résultats de Développement (GRD) et d'autre part, pour le respect des vertus de l'Approche Fondée sur les Droits Humains. (AFDH). Pour ce faire, elle reste attachée et défend les valeurs cardinales d'équité et justice sociale, de responsabilisation, de transparence et de redevabilité. La PASCiB ambitionne «d'être un partenaire crédible et efficace du dialogue politique autour des enjeux de gouvernance et de politique économiques au niveau international, régional, national, sectoriel et local, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, de l'agenda sur l'efficacité du développement et d'autres engagements internationaux en matière de coopération au développement».

Dans la logique de sa vision, la PASCiB s'est assigné 4 objectifs stratégiques à savoir :

- Fournir une assistance de qualité aux différentes composantes membres et aux relais départementaux et communaux ;
- Assurer la participation efficace et crédible des OSC au dialogue sur les enjeux et défis de la gouvernance économique et politique ;
- Assurer une participation crédible des OSC à la coopération internationale en vue de l'efficacité du développement ;
- Contribuer à l'efficacité des politiques et stratégies pour le développement agricole et de la nutrition.

Les moyens d'actions dont la PASCiB s'est dotée pour la réalisation de ses objectifs stratégiques se présentent ainsi qu'il suit :

- Le plan triennal de renforcement des capacités centré sur la réalisation des quatre objectifs stratégiques ;
- L'internalisation et l'externalisation de la culture de la gestion axée sur les résultats de développement, l'éthique des OSC et la redevabilité à tous les niveaux ;
- L'analyse de politiques publiques et production de rapports alternatifs ;

- La veille citoyenne du niveau local au niveau national, dialogue politique, plaidoyer et lobbying.



Photos n°1 : Vue de famille des membres de la PASCiB dans le cadre d'un atelier de réflexion stratégique avec le cabinet du MAEP en 2015

2. **Que comprendre du Plaidoyer et Lobbying de la PASCiB dans le secteur agricole ?**

Le plaidoyer est l'utilisation stratégique de l'information dans le but d'influer sur les politiques, les pratiques, les attitudes et les convictions qui ont une incidence sur la vie des gens en particulier la vie des personnes défavorisées. C'est le principal outil non violent qui permet de faire entendre la voix des marginaux et de mettre à l'ordre du jour des préoccupations de groupes spécifiques souvent oubliés. Il est souvent constaté que l'action de développement analyse et propose des solutions rapides à des besoins essentiels de la population sans prendre le temps de faire une analyse en profondeur.

Ainsi, le plaidoyer propose une alternative plus systémique de résolution des problèmes de développement en intégrant les relations de pouvoir, les droits fondamentaux des populations et l'interaction du public et du privé.

Quelques définitions partagées du plaidoyer :

TERFUND

Influencer les décisions, les politiques et les pratiques de décideurs puissants en vue de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté, de rendre justice et de soutenir un bon développement.

Paz y Esperanza, Pérou

Le plaidoyer consiste à confronter de manière stratégique et publique les causes des injustices envers les pauvres, à influencer pacifiquement les personnes qui détiennent le pouvoir de décision et à créer, changer ou mettre en œuvre des lois, des politiques, des procédures ou des pratiques qui s'attaquent à certaines injustices sociales.

OXFAM

La promotion d'un message spécifique et/ou plan d'action visant à influencer ou contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques destinées à lutter contre les causes et les conséquences de la pauvreté.

VISION DU MONDE

Un projet, un programme ou une approche concrète qui cherche à résoudre les causes structurelles et systémiques de la pauvreté en changeant les politiques, les systèmes, les pratiques et les attitudes qui perpétuent les inégalités et empêchent la justice et les droits de l'homme.

De ce fait, le but ultime du plaidoyer n'est pas d'éteindre l'incendie, mais de susciter des changements durables au sein des structures qui ont allumé le feu. En d'autres termes, pour multiplier les chances de succès du plaidoyer, les OSC doivent être proactives et intervenir en amont du processus de formulation des politiques et stratégies de développement. C'est ce que fait la PASCiB depuis plus d'une décennie en construisant au quotidien des stratégies d'influence des pratiques sociales non convenantes et la politique du gouvernement d'une manière ouverte et transparente aux fins de représenter les points de vue de groupes spécifiques. Plusieurs expériences et actions de plaidoyer ont été conduites avec efficacité par la PASCiB dans le secteur agricole.



Photos n°2 : Vues séquentielles d'atelier et de conférence de presse pour un renforcement des investissements dans la nutrition au Bénin en présence du Ministre de l'agriculture et des préfets des zones cibles

Quelques exemples :

Plaidoyer de la PASCiB pour la prise en compte des ANE dans la relecture du PSRSA :

Dans sa volonté de faire du Bénin une puissance agricole à l'horizon 2020, le gouvernement du président Yayi Boni a recommandé et facilité l'élaboration d'un document de politique agricole dénommé « Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) ». Ce processus conduit de 2016 à 2018 a connu une faible participation des acteurs non étatiques (ANE). La PASCiB très soucieuse du respect des principes de la Déclaration de Paris et des engagements pris par les gouvernements et les partenaires techniques et financiers en matière d'implication des organisations de la société civile, a déploré l'approche peu participative qui a caractérisé le processus et a émis des réserves quant à la qualité du document. Un plaidoyer a été fait à l'endroit du gouvernement par la PASCiB qui assurait le leadership au nom du groupe des ANE. Cette alliance stratégique des ANE sous la conduite de la PASCiB a porté ses fruits et a conduit à une relecture dudit document amorcée en avril 2009.

Ces interventions de la PASCiB se fondent sur le cadre institutionnel d'orientation et de suivi du secteur agricole pour la mise en œuvre du PSDSA. Ce cadre lui a confié la mission de créer les conditions favorables pour l'instauration d'un dialogue efficace entre la société civile, les acteurs étatiques et les partenaires au développement, en vue de l'efficacité des politiques et programmes. A ce titre, elle contribue en matière de dialogue politique tant au niveau local que national, à soutenir les prises de décisions en faveur de la réalisation efficace des objectifs des projets/programmes à travers l'information, la communication, les renforcements des capacités, la mobilisation des ressources, etc.

De façon générale, plusieurs approches sont proposées dans une démarche de plaidoyer lobbying. On peut distinguer :

- La pression contraignante (grèves, boycotts et action directe) ;
- L'action juridique (intenter un procès contre les décideurs) ;
- La persuasion directe (lobbying et travail politique) ;
- La collaboration (avec les décideurs) ;
- L'obtention d'un soutien (de l'opinion et/ou d'autres acteurs influents, alliances stratégiques).

Les deux dernières approches sont celles privilégiées par la PASCiB dans le cadre de l'exécution de son mandat au sein du cadre institutionnel. En effet, la PASCiB a compris après plusieurs années d'expériences, que la collaboration et le développement des alliances stratégiques sont des leviers importants pour réussir le dialogue politique dans le contexte béninois. Ainsi, la démarche de la PASCiB en matière de plaidoyer s'oppose à la confrontation qui, par expérience, est une perception erronée du plaidoyer.

Dans sa démarche de plaidoyer, la PASCiB privilégie les principes fondamentaux ci-après :

La redevabilité et la représentation : La PASCiB dans la mise en œuvre du plaidoyer privilégie d'une part le feedback diligent à tous ceux qui sont intéressés et affectés par la situation et d'autre part, le dialogue avec ces derniers autour des messages, décisions et actions de plaidoyer. Le souci de redevabilité fait de l'action de plaidoyer de la PASCiB un processus itératif qui exige un aller-retour constant avec les acteurs concernés.

La Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GRD) : Les actions de plaidoyer et de lobbying de la PASCiB sont quasiment orientées vers la recherche d'un changement qui améliore le développement humain. A cet effet, les résultats recherchés prioritairement sont des résultats à effets structurants qui peuvent durablement impactés les bénéficiaires finaux. Les résultats d'étape enregistrés au cours du processus sont toujours suivis dans la logique de la réalisation du résultat structurant recherché. C'est pourquoi, pour favoriser cette logique de gestion, la PASCiB œuvre, à travers des formations et le développement des outils, pour la promotion de la GRD et de son appropriation par les gestionnaires de projets/programmes et autres porteurs de responsabilités à différents niveaux.

La légitimité : Dans la mise en œuvre du plaidoyer, la PASCiB s'appuie sur son mandat dans le cadre institutionnel du PSDSA. La crédibilité de la structure porteuse du plaidoyer est strictement liée à sa légitimité.

La participation : La PASCiB privilégie la participation de toutes les personnes intéressées et/ou affectées par le problème à travers leur consultation régulière afin de leur donner la parole et de recueillir aussi leurs avis sur les messages et l'évolution du processus.



Photos n°3 : Vues séquentielles des activités de renforcement de capacité des acteurs publics et privés sur la GRD par la PASCiB

3. La cible

Le plaidoyer/lobbying en tant qu'action d'influence des politiques s'adresse aux décideurs. Il s'applique aux autorités et personnalités capables de prendre des décisions induisant des changements majeurs dans la vie des populations. Dans ce sens, la cible de la PASCiB est principalement constituée des acteurs représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°1 : Bref aperçu des principales cibles en matière de plaidoyer et Lobbying

Acteurs publics	
Exécutif et Assimilés	Ministères sectoriels et principalement le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et ses directions techniques et structures déconcentrées
	Collectivités locales, Mairies, préfetures, autorités morales et chefs traditionnels
A u t r e s institutions Etatiques	Assemblée Nationale, Cours Constitutionnelle, Conseil Economique et Social, Cour Suprême etc.
Coopération bilatérale	Projets/ programmes, bailleurs de fonds.



Photos n° 4 : Vue séquentielle des activités de renforcement de capacités des parlementaire lors d'un processus de plaidoyer conduit par la PASCiB pour persuader l'Etat béninois du refus de la signature des Accord de Partenariat Economique (APE) en 2017

Le processus de plaidoyer peut être initié et conduit par plusieurs catégories d'acteurs dont entre autres :

- **Une organisation de la société civile ayant mandat pour le faire et n'étant pas directement affecté par la situation** : C'est le cas de la PASCiB qui porte la voix des petits producteurs dont les besoins essentiels et les préoccupations majeures sont souvent oubliés lors de la formulation et de la mise en œuvre des projets/programmes. Pour ce faire, la PASCiB organise des consultations régulières et développe des alliances stratégiques avec les organisations professionnelles agricoles et autres acteurs non étatiques.
- **Une organisation de la société civile et une organisation des personnes affectées par la situation**. Dans ce cas, le plaidoyer prend la forme d'une collaboration entre des communautés affectées par une situation et des personnes qui ne sont pas directement affectées. Cette approche est aussi utilisée par la PASCiB à travers une alliance stratégique avec la PNOPPA sur des enjeux du secteur.
- **Les personnes ou les communautés directement affectées**. Dans ce cas, les organisations sympathisantes (OSC par exemple) peuvent soutenir la communauté concernée par des conseils et des formations en vue de les aider à réussir l'action de plaidoyer. La PASCiB se retrouve souvent dans ces cas de figure et œuvre au renforcement des capacités de ces acteurs à travers la formation et la mise à disposition d'outils appropriés.

Exemple : le lobby fait par les producteurs d'ananas à qui les intrants ananas ont été vendus à prix surfacturés dans le cadre du projet PACER a été réussi grâce à l'appui conseils donné aux producteurs par la PASCiB.





Photos n° 5 : Vues séquentielles des activités de mobilisation de soutien autour des enjeux à l'échelle internationale

4. Moment et Opportunité d'application du Plaidoyer et Lobbying

Il est à rappeler que le plaidoyer intervient pour la défense d'une cause (les citoyens et/ou les OSC) pour une amélioration de la situation d'un groupe spécifique. C'est un processus se déroulant sur une durée non spécifiée, parfois brève mais souvent longue.

Dans le secteur agricole, les actions de la PASCiB visent principalement à influencer les stratégies politiques, les lois, les réglementations, les programmes ou les décisions de financement prises à différents niveaux des institutions du secteur public. Ainsi les opportunités de Plaidoyer et Lobbying pour la PASCiB sont essentiellement :

- L'identification ou l'amorce d'un processus ayant trait à l'élaboration d'un document de politique, d'une loi ou d'une réglementation, d'une norme, de projets/programmes etc. ;
- Au besoin de soutien nécessaire, en espèce et en nature, afin de mettre en place des idées de projets et/ou de conduire des projets pilotes concrets de développement dans un secteur précis. Pour la plupart de ces cas, la PASCiB développe des négociations avec des partenaires techniques et financiers à l'échelle nationale et internationale et/ou s'implique dans les processus de sélection. C'est le cas de l'initiative de la PASCiB pour la promotion de la gestion post-récolte en partenariat avec « **Post-Harvest Management in Sub-Saharan Africa** (FANRPAN) ».

- Au besoin de réaliser les changements souhaitables dans la conduite des programmes et projets de développement du secteur agricole ;
- Au besoin d'initier, de modifier ou de garantir la mise en place ou la mise en œuvre de politiques, de lois, procédures, de programmes, de façon plus profitable aux petits producteurs et à la masse populaire dont la PASCiB incarne les aspirations. C'est par exemple, l'initiative « Ecological Organic Agriculture » de la PASCiB pour la promotion de l'agriculture écologique et biologique en partenariat avec d'autres acteurs non étatiques.

Il faut souligner que pour atteindre ces objectifs, la PASCiB dans le secteur agricole est plus active dans le lobbying de manière à faire en sorte que ces points de vue soient représentés. En somme, la PASCiB aborde les processus de Plaidoyer et Lobbying par une communication constructive avec les décideurs et les autres acteurs pour provoquer (changer, adapter, modifier) les politiques, les lois et les programmes.

5. ***Quelques résultats phares des interventions de la PASCiB en matière de Plaidoyer Lobbying dans le secteur agricole***

Témoignages

Encadre N°1 : *Respect des textes dans les processus de recrutement des personnels techniques au profit des projets/ programmes : Cas de la mise en place de l'équipe technique du PAPVIRE-ABC.*

Courant janvier à Avril 2016, dans le cadre du recrutement du coordonnateur du PAPVIRE-ABC, il a été lancé un appel à candidatures où la sélection conduite sous l'œil vigilant de la PASCiB a permis d'établir la liste des trois meilleurs candidats soumis à la décision du ministre pour la nomination d'un, en qualité de coordonnateur du projet. Pour des considérations non maîtrisées, le politique a tenté de passer outre les meilleurs candidats régulièrement sélectionnés pour porter son choix sur une moins bonne candidature classée parmi les derniers des postulants. La PASCiB ayant gardé la veille stratégique pour le processus a vite fait, en collaboration avec la PNOPPA, de dénoncer auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) cette manœuvre du politique et à faire rétablir la justice. En effet suite à la lettre à elle adressée par la PASCiB et la PNOPPA, la Banque a alors écrit au gouvernement béninois pour faire cas de la situation et mis l'Etat face à ses responsabilités. Suite à cela, il a été constaté plus tard la nomination du plus méritant à ce poste.

Encadre N°2 : *Plaidoyer/lobbying pour l'intégration des ANE au titre d'acteurs à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets/programmes et politiques de développement.*

En 2008, le gouvernement béninois a décidé d'élaborer un document national qui oriente les politiques agricoles au Bénin. A cet effet, des experts nationaux et internationaux ont été commis pour réaliser une étude qui présente les forces et faiblesses ainsi que les facteurs et filières de succès de l'agriculture béninoise. Le document qui sera produit étant un document national qui oriente l'ensemble des politiques du secteur agricole béninois, les Acteurs Non Étatiques notamment la PASCiB et la PNOPPA ont estimé fondamentale leur participation à cette étude. Face à la réticence de l'administration publique qui ne reconnaît pas les ANE comme acteur à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, la PASCiB et la PNOPPA ont engagé un plaidoyer afin de montrer à cette dernière que les ANE ont les mêmes droits que les autres acteurs et par conséquent méritent de participer à tout processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement conformément à la déclaration de Paris et au partenariat de Busan. L'enjeu pour la PASCiB va donc au-delà de sa participation dans le processus de relecture du PSRSA, pour instaurer dans le secteur agricole une pratique qui favorise dorénavant, des documents de politiques répondant aux aspirations profondes de toutes les catégories d'acteurs intervenant dans le secteur agricole, consensuel et socialement juste.

Le plaidoyer opéré par la PASCiB a été méthodiquement conduit suivant les axes ci-après.

- 1) La mobilisation des acteurs non étatiques (CNA, PNOPPA, secteur privé marchand et non marchand) autour de la position de la PASCiB (coalition informelle) ;*
- 2) Le dialogue et la négociation d'une collaboration avec les PTF intervenant dans le secteur agricole (complicité positive) : adoption d'un agenda commun (liste des priorités à mettre en avant et les principes devant guider l'élaboration et la mise en œuvre du PSRSA) ;*

- 3) *Le mandatement du Conseil d'Administration de la PASCiB comme organe politique d'orientation, d'appui-conseils et de suivi du processus ;*
- 4) *La mise en place d'un Groupe de Travail (GdT) comme organe technique et outil d'implication dans le processus, porteur des propositions de la PASCiB ;*
- 5) *Le développement d'alliances stratégiques avec d'autres acteurs du secteur et des personnes ressources de l'administration occupant des postes stratégiques ;*
- 6) *L'animation régulière des réunions du Groupe de Travail et la préparation des positions à défendre à chacune des étapes du processus de relecture ;*
- 7) *La prise de responsabilité dans les différents organes de gestion du processus (bureaux des ateliers, modération ou présidence des groupes thématiques, secrétariat ou rapportage, etc.)*
- 8) *Le suivi du processus, réajustement, relance et veille permanente sur toutes les préoccupations touchant les politiques agricoles et mobilisation des expertises extérieures en cas de nécessité.*

Au terme de ce processus de plaidoyer, les résultats probants et durables ont été enregistrés pour le compte du secteur dont principalement :

- Le nouveau cadre institutionnel du secteur agricole, est reconnu comme un cadre multi-acteurs équitable et consensuel avec les rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs clairement définis ;*
- Les ANE sont reconnus désormais comme des acteurs à part entière pour le développement du secteur agricole conformément aux engagements pris dans le cadre du programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide en novembre 2008;*

La participation des ANE aux mécanismes de réflexion, de décision, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques agricoles est plus que jamais acquise.

Une place de choix est accordée aux Exploitations Familiales Agricoles (EFA) et aux petits producteurs en tant que cibles principales de toute politique et stratégie de développement en cohérence avec les orientations de ECOWAP/PDDAA (politique agricole commune de la CEDEAO);

Il faut souligner que le tournant décisif dans ce processus de plaidoyer a été l'adoption et la validation du cadre institutionnel du secteur agricole. Ce cadre a définitivement réglé la question de la gouvernance participative en incluant toutes les catégories d'acteurs du secteur avec entre autres la définition des principes directeurs qui gouvernent depuis lors tout processus d'intervention dans le secteur. Il s'agit de :

- 1) La participation de tous les acteurs ;*
- 2) La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs ;*
- 3) Le Partenariat Public-Privé pour le développement agricole ;*
- 4) Le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes ;*
- 5) La responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat ;*
- 6) La reddition des comptes.*

Encadre N°3 : Cas de la subvention des intrants sur le projet

Courant 2007-2008, dans le but d'accompagner les producteurs d'ananas organisés au sein de l'UGEPAT dans l'amélioration de la productivité à travers l'adoption des bonnes pratiques, il a été organisé par la PASCiB et quelques organisations paysannes une tournée de sensibilisation et de partage d'information dans la commune de Toffo. Au cours de cette tournée, il a été remarqué un désintéret des producteurs d'ananas et par endroit un boycott des activités par les producteurs. Des investigations faites, il ressort que les producteurs sont mécontents parce que les intrants pour la production de l'ananas qui leur ont été vendus sont surfacturés par les agents du projet basés dans leurs localités.

Il ressort des indiscretions que l'intrant subventionné qui devait être vendu à 9000F leur a été vendu à 13.000f. Pour vérifier cette action la PASCiB a donc organisé une tournée d'échange avec les producteurs afin de comprendre le bien-fondé de la situation et obtenir des preuves au besoin. Cette tournée d'échange a touché au moins cinq communes bénéficiaires et productrices d'ananas de l'Atlantique à savoir : Abomey Calavi, Zè, Toffo, Kpomassè et Allada. La PASCiB, suite aux informations accablantes reçues et n'ayant pas pu obtenir des preuves des affirmations des producteurs, décida de les accompagner dans l'organisation d'une conférence de presse afin de leur offrir un espace pour dénoncer la surfacturation dont ils ont été victimes. Cette conférence de presse a été organisée et diffusée dans la presse audio-visuelle. Non seulement cette conférence de presse a permis d'alerter l'opinion publique, mais aussi elle a facilité l'obtention de preuves pour faciliter l'auto-saisine de la PASCiB. La PASCiB a donc utilisé les extraits de la sortie médiatique des producteurs pour élaborer un argumentaire de plaidoyer ciblé sur le cabinet du Président de la République. Informé de la situation, le cabinet a interpellé le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et l'a instruit de clarifier la situation.

A la suite de ces actions, le surplus perçu chez les producteurs (4000 FCFA/sac d'engrais) leur a été restitué individuellement (restitution du surplus de 4000F/sac à chaque producteur victime de surfacturation).

Encadre N°3 : Plaidoyer au niveau des structures régionales et internationales pour la mobilisation des ressources techniques et financières au profit du secteur agricole : Cas de la phase additionnelle du PADA et du PPAAO.

De 2012 à 2017, le gouvernement du Bénin, avec le soutien financier de la Banque mondiale, a mis en œuvre sous la coordination du Programme Cadre de Diversification Agricole (ProCAD), plusieurs projets dont le Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) et le Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest au Bénin (PPAAO). Le ProCAD qui est le cadre de coordination des interventions de la Banque mondiale dans le secteur agricole est mis en place pour soutenir la mise en œuvre des programmes de développement de l'agriculture au Bénin. Au terme du financement initial de chacun des deux projets, les résultats enregistrés ont été probants. Pour les résultats probants obtenus, il a été nécessaire à la PASCiB, à travers la veille permanente, d'accorder une attention particulière à la qualité des services. Ainsi, durant la mise en œuvre des deux projets, la PASCiB a travaillé à mettre et à faire mettre en place les conditions pour exiger plus d'efficacité, de transparence et de redevabilité de la part de toutes les catégories d'acteurs impliqués. À cet égard, une attention particulière a été accordée au respect des engagements des différentes parties prenantes et à la qualité des résultats produits.

Les résultats probants, couplés avec les dynamiques de veille de la PASCiB dans la mise en œuvre des deux projets, a renforcé auprès des bailleurs l'argumentaire au profit du financement additionnel pour chacun de ces projets. Cet argumentaire a été porté par la PASCiB à la Banque Mondiale pour motiver le financement additionnel.



Photos n°6 : Vues séquentielle de la participation de la PASCiB pour veille stratégique lors d'une mission de terrain de la BAD dans cadre de la formulation du projet PAPVIRE-ABC

6. Quelques points d'attention lors de l'utilisation de cet outil

6.1 Éléments qui contribuent au succès

- **Environnement politique favorable** : Il s'agit ici de la volonté des acteurs politiques à considérer les OSC comme des acteurs à part entière du processus de développement, mais aussi à accompagner les actions prioritaires de développement. Dans le cadre de l'expérience de la PASCiB dans le secteur agricole, cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration participative et l'adoption du cadre institutionnel qui institue une gestion participative et inclusive de toutes les catégories d'acteurs du secteur. Ce cadre qui clarifie les rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs, dispose des principes directeurs qui gouvernent désormais la gestion du secteur.
- **Légitimité des interventions des porteurs du plaidoyer** : il est question ici de la crédibilité du porteur du plaidoyer par rapport à ces interventions. Cette crédibilité prend sa source dans le mandat à lui confié ou la reconnaissance du rôle qu'il joue à cet effet. La PASCiB, de par les attributions confiées à elle par le cadre institutionnel du secteur agricole, a mené avec succès plusieurs actions de Plaidoyer et Lobbying qui ont renforcé sa compétence dans le domaine et à ce titre oblige les acteurs à divers niveaux à lui prêter une oreille très attentive.
- **Qualité des ressources humaines porteuses du plaidoyer** : la réussite d'une action de plaidoyer dépend aussi de la qualité des ressources humaines qui préparent et conduisent l'action. La PASCiB réussit ses interventions en matière de plaidoyer lobbying d'une part à cause de la compétence des cadres mis à contribution et d'autre part à cause de la qualité de ces experts. La vertu est une qualité et une valeur promue au sein de la PASCiB. Aucune action de plaidoyer ne peut aboutir si les porteurs ou facilitateurs du processus ne sont pas intègres.
- **Maitrise des enjeux** : Conduire un processus de plaidoyer suppose une bonne maitrise du contexte socio-économique et culturel mais aussi des enjeux de développement. De ce fait les facilitateurs du processus de plaidoyer doivent être au parfum des documents de politique, des réformes, des textes de lois de la République. Ils doivent aussi être proche des citoyens afin de connaître les préoccupations et les besoins réels de la base. Ceci facilite la formulation du centre d'intérêt et une bonne élaboration de l'argumentaire et du

document de plaidoyer.

- **Développement d'un tissu de relation sociale qui facilite le contact avec les décideurs et leur environnement** : il est important dans tout processus de plaidoyer d'avoir des informations en temps réel et de développer des relations sociales et stratégiques. Ceci est important pour faciliter les contacts avec les autorités.
- **Planification cohérente de toutes les activités** : dans un processus de plaidoyer, il est nécessaire de faire une bonne planification des activités et de s'assurer de leur priorisation. Il faut anticiper sur les activités et les préparer en prélude à la demande du décideur. L'anticipation et la capacité d'organisation sont des qualités importantes à développer.
- **Définition d'un centre d'intérêt en synergie avec les orientations stratégiques des décideurs**: la pertinence du centre d'intérêt du plaidoyer facilite l'écoute des autorités. En effet, le fil conducteur de toute action de plaidoyer doit être arrimé aux grandes orientations politiques. Par exemple, dans un contexte où les PTF sont sensibles au genre et à l'inclusion, une action de plaidoyer qui dénonce l'exclusion a une audience. De même, dans un contexte où le gouvernement fait des actions claires et fermes contre la corruption, toute dénonciation de faits de corruption avérés attire l'attention du décideur.
- **Force de proposition** : La réussite d'une action de plaidoyer dépend également de la capacité de la structure porteuse à proposer des alternatives pertinentes et efficaces aux décideurs. Il ne s'agit donc pas de s'opposer et/ou de dénoncer/combattre une position ou une action mais d'être capable de faire des propositions pertinentes aux décideurs. Cette capacité renforce l'audience de la structure et facilite la réussite des initiatives de plaidoyer.



Photos n°7 : Vues séquentielles d'un atelier de réflexion opérationnelle avec les acteurs des structures déconcentrées du MAEP au niveau départemental

6.2 Éléments qui constituent des blocages

- **Choix du sujet de plaidoyer** : Il s'agit ici des questions techniques et de faisabilité. Il faut donc faire attention au

choix des sujets. La réussite du plaidoyer doit répondre à un problème précis d'un groupe, d'une communauté etc.

- **Méconnaissance des étapes/processus de plaidoyer :** Il est question ici de la préparation du plaidoyer. Cette étape est fondamentale. La réussite d'un plaidoyer dépend fondamentalement de sa préparation (information, sensibilisation, mobilisation aussi bien des victimes que des dirigeants, associations des personnes d'influences etc.). La non-maitrise du processus conduit et le non-respect des étapes garantissent des échecs.
- **Manque de volonté politique :** L'absence ou l'insuffisance de volonté politique peut constituer un blocage à toutes actions de plaidoyer.
- **Manipulation et récupération du politique :** il faut faire attention lors d'un processus de plaidoyer pour éviter la manipulation de la part du politique. Cette manipulation peut prendre plusieurs formes :
 - Diffusion de contre informations à la base afin de susciter des oppositions au processus enclenché ;
 - Utilisation du résultat du plaidoyer pour régler des antécédents ou des différends avec des opposants politiques ;
 - etc.
- **Menaces et pression sur le porteur du plaidoyer :** Dans un processus de plaidoyer il arrive et ceci très souvent que le porteur du plaidoyer fasse objet de menaces de mort et d'attaques occultes. Ces pressions spirituelles sont gérées efficacement par la foi et la conviction des facilitateurs du processus qui sont rassurés du fait qu'ils sont dans le vrai et de ce fait bénéficient de la protection divine. **S'accorder le temps nécessaire :** Toute action de plaidoyer nécessite de disposer du temps. Parfois, le plaidoyer peut nécessiter des allers retours pour consulter les bénéficiaires de l'action, de la flexibilité pour changer les orientations, etc. Cela demande une anticipation et du temps. Ne pas disposer de temps peut causer l'échec d'une action de plaidoyer.
- **Manque de leadership du porteur de plaidoyer :** Il se pose ici le problème de sensibilisation, de faire adhérer le plus grand nombre aux objectifs du plaidoyer. On peut y voir la question de la profondeur du problème que veut résoudre le plaidoyer. Plus le problème est profond plus il suscite la mobilisation et oblige à la prise de résolution d'où la réussite du plaidoyer.

Conclusion

L'une des ambitions de la PASCiB est de s'appliquer dans l'influence des politiques aux fins de la prise en compte des besoins des populations vulnérables dans les processus de décision et la mise en œuvre des projets/programmes. L'utilisation de cet outil depuis une dizaine d'années a permis d'avoir des résultats appréciés aussi bien par les acteurs publics que privés. De nos jours, la PASCiB ambitionne la mise à l'échelle de cette pratique. C'est ce qui justifie ce processus de capitalisation qui a abouti à l'élaboration et à la vulgarisation de ce document. La PASCiB invite les lecteurs à s'enrichir à partir de l'utilisation de ce document mais aussi à faire un feedback à la PASCiB au besoin en vue de l'amélioration de ses pratiques.



Photos n°8 : Vues séquentielles des activités de dialogue de la PASCiB avec les acteurs public à différents niveaux sur les enjeux du secteur agricole

PASciB

Plate-Forme des Acteurs de la Société Civile du Bénin

***PLATEFORME DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE AU BENIN***

04 BP 1119 Cotonou, lot 1657A

Quartier Aïbatin 2, rue opposée à celle de l'Hôtel

AKWABA - E-mail : pascib_benin@yahoo.fr

www.pascibenin.org